

BULLETIN MUNICIPAL 2022

MAIRIE



26 Avenue des Volcans

63230 PULVÉRIÈRES



04 73 79 25 06



mairie.pulverieres@wanadoo.fr

S O M M A I R E

Mot du maire.....	3
État civil	4
Recensement militaire	4

VIE MUNICIPALE

Tarifs.....	5
Finances.....	6
Zone à 30 km/h	7
Rencontre habitants.....	7
Sobriété énergétique	7
Travaux	7

CADRE DE VIE

Règles d'urbanisme	8
Règles de bon voisinage	10
Tri des déchets	11

VIE LOCALE

Solidarité Ukraine.....	12
CLIC Riom Limagne Combrailles	12
Matériel informatique.....	13

ENFANCE / JEUNESSE

À l'école	14
Accueil de loisirs UFCV	16

ENVIRONNEMENT

SYDEM Dômes Combrailles	17
-------------------------------	----

VIE INTERCOMMUNALE

Infos Riom Limagne et Volcans	18
Mobilité	19
Habitat.....	20
CIAS	22

VIE ASSOCIATIVE

Association des Parents d'Élèves	23
Comité des Fêtes	24
Association Sportive de Pulvérières Rugby	25
Souvenir de Lespinasse	26
UNC Saint-Ours-les-Roches Pulvérières	27
Association des chasseurs	27

Directeur de publication : Jacques BARBECOT
Rédaction – Conception graphique et mise en page :
Commission Communication
Impression : Veoprint.com
1 numéro par an – Dépôt légal : novembre 2022

Le mot du Maire



Pulvéroises, Pulvérois,

En cette fin d'année 2022, nous vous proposons une nouvelle édition de notre bulletin municipal. Nous faisons de notre mieux pour communiquer : cette année, réunions d'information dans le bourg et les villages.

L'année a plutôt bien débuté, la crise sanitaire était maîtrisée et la vie reprenait enfin.

Début mars, la Russie attaque l'Ukraine. Une guerre commence avec toutes ses atrocités. A ce jour, il est impossible d'en connaître la fin.

Toute l'économie mondiale est mise à mal, crise énergétique qui entraîne une crise alimentaire. Électricité, gaz, carburants..., tout risque de manquer. Cet hiver, il faudra être économe, les factures seront douloureuses.

A propos d'énergie, Pulvérières a tout essayé pour l'installation d'énergies renouvelables :

- En 2010, un projet éolien. Le permis est refusé par le préfet.
- Un projet de méthanisation est tenté : rentabilité hasardeuse. Malgré un prix du gaz attractif, les agriculteurs ne veulent pas s'engager dans un projet risqué ; le méthaniseur ne verra pas le jour.
- Cette année, une société lyonnaise se lance sur un projet de photovoltaïque au sol sur de bonnes terres agricoles. Il aurait fallu commencer par rencontrer les services urbanisme de RLV et connaître la réglementation en vigueur avant de se lancer. L'UNESCO et la Chaîne des Puys, le Parc des Volcans et enfin le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ne permettent pas de telles installations sur notre territoire.

Je ne porte aucune responsabilité sur l'abandon de ce projet, pas plus que mon équipe municipale.

En revanche, toute initiative privée pour des installations photovoltaïques en toiture est encouragée. Le service habitat de RLV peut, efficacement, conseiller en termes de travaux et d'aides tout habitant de la commune qui souhaite entreprendre une démarche de rénovation énergétique.

Pour ma part, je pense qu'il faudra garder des terres agricoles pour les générations futures, la souveraineté alimentaire de la France est en danger.

Dans ce contexte compliqué, nous essayons de tenir nos engagements.

Au sein de Riom Limagne et Volcans, même en étant la plus petite commune de la communauté d'agglomération, nous participons aux bureaux communautaires, aux conférences des maires, aux conseils communautaires et aux différentes commissions, et nos projets avancent. RLV réalise des investissements importants à Pulvérières, investissements dont nous aurons l'occasion de reparler dès la prochaine édition.

Merci à nos associations pour les nombreuses manifestations qui ont un franc succès.

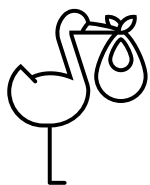
Merci à l'équipe communication pour la réalisation de ce bulletin.

Merci à toute l'équipe municipale et aux employés communaux pour le travail accompli tout au long de l'année.

Bonne lecture à toutes et tous.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne année 2023.

Le Maire, Jacques BARBECOT



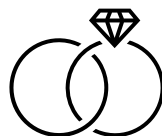
Bienvenue à :

Olivia Barbecot née le 21 décembre 2021

Max Sahut né le 14 mars 2022

Ayden Sauvestre née le 22 mai 2022

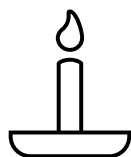
Théo Simonet né le 29 août 2022



Félicitations à :

Françoise Roux et Michel Schaub mariés le 29 janvier 2022

Nadège Ngampo et Fabrice Saint Royre mariés le 27 août 2022



Condoléances aux familles de :

Lucienne Mioche décédée le 24 octobre 2021

Robert Herment décédé le 4 janvier 2022



Marcel Iscariote décédé le 21 juin 2022

Ludovic Roux décédé le 31 juillet 2022

Yvette Philippe décédée le 14 août 2022

RECENSEMENT MILITAIRE

OBJECTIF CITOYEN

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???

www.defense.gouv.fr
Rubrique 'Jeunes et JAPD'

LE RECENSEMENT MILITAIRE
donne des **DROITS**

QUI ? Garçons et filles de nationalité française

OÙ ? À la mairie de ton domicile

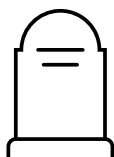
QUAND ? Dès 16 ans

AVEC QUOI ? Votre carte d'identité
Le livret de famille
Un justificatif de domicile

POURQUOI ?

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

TARIFS



Cimetière

Concession (le m ²)	100,00 €
Columbarium	1200,00 €
Jardin du souvenir	50,00 €



Loyer « La Cure »

Rez-de-chaussée	327,18 €
1 ^{er} étage	379,96 €
2 ^{ème} étage	311,34 €

Loyer de l'école

382,06 €

Licence Multiple Rural

50,00 €

CUMA

200,00 €



Location salle polyvalente

Particulier commune	180,00 €
Particulier hors commune	300,00 €
Association hors commune	50,00 €
Nettoyage de la salle	100,00 €
Caution	300,00 €

Location Salle du Stade

Particulier commune	130,00 €
Particulier hors commune	180,00 €
Association hors commune	50,00 €
Caution	200,00 €



Cantine

Repas enfant	3,20 €
--------------	--------



Garderie

Forfait année scolaire

1 enfant	80,00 €
2 enfants	150,00 €
3 enfants	210,00 €

FINANCES

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2021	Réalisation 2021	Budget primitif 2022
Charges à caractère général	174 024,00 €	151 875,08 €	188 150,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	124 400,00 €	129 150,14 €	113 300,00 €
Atténuations de produits	4 500,00 €		4 000,00 €
Autres charges de gestion courante	40 800,00 €	43 658,83 €	44 145,00 €
Charges financières	7 684,54 €	4 321,78 €	4 000,00 €
Charges exceptionnelles	1 000,00 €		100,00 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES FONCTIONNEMENT	352 408,54 €	329 005,83 €	353 695,00 €
Virement section investissement	113 240,00 €		17 500,00 €
Opérations d'ordre transfert entre sections	1 260,00 €	11 097,25 €	5 940,00 €
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE FONCTIONNEMENT	114 500,00 €	11 097,25 €	23 440,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	466 908,54 €	340 103,08 €	377 135,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2021	Réalisation 2021	Budget primitif 2022
Atténuations de charges	21 000,00 €	26 980,43 €	3 000,00 €
Produits des services du domaine et ventes	75 800,00 €	73 614,10 €	51 080,00 €
Impôts et taxes	192 024,00 €	173 675,00 €	193 657,00 €
Dotations, subventions et participations	107 260,00 €	121 362,83 €	110 496,00 €
Autres produits de gestion courante	18 050,00 €	18 822,28 €	18 750,00 €
Produits financiers		2,40 €	2,00 €
Produits exceptionnels	2 440,00 €	4 615,56 €	150,00 €
TOTAL RECETTES RÉELLES FONCTIONNEMENT	416 574,00 €	419 072,60 €	377 135,00 €
Opérations d'ordre transfert entre sections		8 137,25 €	
Résultat reporté ou anticipé	50 334,54 €		
TOTAL GÉNÉRAL	466 908,54 €	427 209,85 €	377 135,00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget 2021	Réalisation 2021	Budget 2022
Dotation, fonds divers	33 500,00 €		33 500,00 €
Emprunts et dettes	13 900,00 €	8 398,37 €	7 450,00 €
Subventions d'équipement versées	26 300,00 €	20 834,14 €	34 800,00 €
Immobilisations corporelles	46 700,00 €	30 534,60 €	31 630,00 €
Immobilisations en cours	333 600,00 €	190 601,01 €	199 734,00 €
Autres immobilisations	6 350,00 €	8 502,27 €	4 600,32 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES INVESTISSEMENT	460 350,00 €	258 870,39 €	311 714,32 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections		8 137,25 €	
Solde d'exécution inv. 2021 reporté			64 661,68 €
Opérations patrimoniales		39 999,00 €	
TOTAL DÉPENSES OPÉRATIONS D'ORDRE		48 136,25 €	64 661,68 €
TOTAL GÉNÉRAL	460 350,00 €	307 006,64 €	376 376,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget 2021	Réalisation 2021	Budget 2022
Dotations, fonds divers et réserves	4 850,00 €	4 619,04 €	156 344,31 €
Subventions d'équipement reçues	82 880,00 €	68 273,00 €	112 948,00 €
Emprunts	149 353,51 €	11 733,08 €	83 643,69 €
Immobilisations corporelles	500,00 €		
TOTAL RECETTES RÉELLES INVESTISSEMENT	237 583,51 €	84 625,12 €	352 936,00 €
Virement section fonctionnement	115 100,00 €		17 500,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 260,00 €	11 097,25 €	5 940,00 €
Opérations patrimoniales		39 999,00 €	
TOTAL RECETTES OPÉRATIONS D'ORDRE	116 360,00 €	51 096,25 €	23 440,00 €
Solde d'exécution inv. 2020 reporté	106 406,49 €		
TOTAL GÉNÉRAL	460 350,00 €	135 721,37 €	376 376,00 €

ZONE 30 Km/h

Afin d'assurer la sécurité des usagers ainsi que la commodité de circulation, l'arrêté n°19/2021 prévoit l'instauration d'une zone à 30 km/h dans les villages de Chazelles, Espinasse, Fontaube, Lambertèche et Les Girards s'imposant à l'ensemble des véhicules dans les deux sens de circulation.

Cette réglementation de circulation est matérialisée par la mise en place de panneaux.



A LA RENCONTRE DES HABITANTS

Les membres du conseil municipal sont allés à la rencontre des habitants des villages et du bourg au mois de mai.

Ce fut l'occasion d'échanger sur la vie locale, les différents projets communaux et intercommunaux.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

L'entreprise Menuiserie Jouve a remplacé les fenêtres vétustes et non isolantes des sanitaires de l'école.

Coût : 3473,28 euros

Subventions :

- FIC (département) : 851,00 euros
- DETR (Etat) : 1042,00 euros

PLACE DE LA MAIRIE

Les travaux d'aménagement de la place de la Mairie ont débuté fin septembre. La cour pavée laisse place à une allée en béton désactivée, des murets en pierre, des zones engazonnées. L'architecte Pascale Cohade s'est chargée du projet et les travaux ont été confiés à l'entreprise Dugour TP Maçonnerie.

Coût : 58 271,20 euros

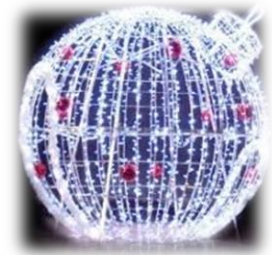
Subventions attendues :

- DETR (Etat) : 14 850,00 euros
- Bonus Relance (Région) : 23 049,00 euros



SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Face à la flambée des prix de l'énergie, il a été décidé lors du conseil municipal du 7 octobre de limiter de 4 à 2 semaines la durée des illuminations de Noël, soit du 16 décembre 2022 au 2 janvier 2023.



Embellissement du rond -point

SOLAIRE DOME

La commune a adhéré à un groupement de commandes avec RLV pour un projet concernant des travaux d'installation de panneaux solaires en toiture des garages communaux.

Coût : 17 235 euros

Subventions attendues :

- Département : 5000 euros
- Fonds de concours RLV : 3059 euros

Règles d'urbanisme

Règles de bon voisinage

Tri des déchets

RÈGLES D'URBANISME

Tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture, de modifier les limites extérieures d'un terrain ou des clôtures sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable ou d'un permis de construire.

TRAVAUX DISPENSÉS D'AUTORISATION D'URBANISME :

- Les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire.
- Les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 2m de hauteur et 5 m² au sol,
- Les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1m80.

TRAVAUX SOUMIS A L'OBLIGATION DE DÉPOSER UNE DECLARATION PRÉALABLE :

- Création de 5 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin...)
- Ravalement,
- Modification de façade,
- Percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- Création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- Changement de destination de locaux existants,
- Construction ou modification de clôture,
- Les adjonctions de parement,
- Les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),
- Construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti,
- Peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine,
- Changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériaux (par exemple du bois au PVC),
- Réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine.

TRAVAUX SOUMIS A L'OBLIGATION DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE

- La construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²),
- Le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- La construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

Piscines couvertes.



RÈGLES DE BON VOISINAGE

TRAVAUX DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE

Arrêté préfectoral du 13 juin 1980, modifié les 26 avril et 30 juillet 1991, et 26 juillet 1994 :

Les travaux réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuse à gazon, débroussailluse, tronçonneuse, perceuse...) sont autorisés :

	Du lundi au vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés
Matin	8h30 à 12h00	9h00 à 12h00	10h00 à 12h00
Après-midi	14h30 à 20h00	15h00 à 19h00	



BRULAGE DE TOUT DÉCHET



Le brûlage de tout déchet à l'air libre est **STRICTEMENT INTERDIT**. Dans le Puy-de-Dôme, l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012 précise l'interdiction permanente du brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux et non végétaux des particuliers.

Cette pratique est passible d'une amende de 450 euros.

Pour rappel, les déchets verts ménagers sont les déchets issus de l'entretien des jardins (feuilles mortes, déchets d'entretien de massif, éléments issus de la tonte des pelouses, de la taille des haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage...). De même, les dépôts sauvages de déchets verts sont interdits partout y compris sur les chemins, dans les fossés, dans les zones communales.

Des alternatives simples au brûlage existent pour transformer ses déchets verts en ressources. Au travers des pratiques de jardinage naturel (tonte mulching, paillage, compostage...), il est possible de réduire et de valoriser ses déchets verts au sein même des jardins.

Si vous n'avez pas la possibilité de réutiliser vos déchets verts dans votre jardin, déposez-les en déchèterie afin qu'ils puissent être valorisés en compost.

L'accès à la déchèterie de Saint Ours les Roches est accessible à tous les habitants s'acquittant de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et n'est pas limité : munissez-vous de votre carte d'accès.

Si vous ne l'avez pas encore, vous pouvez la demander en ligne auprès du SYDEM Dômes et Combrailles (ex SICTOM) sur www.sydem-domescombrailles.fr (rubrique « nos équipements ») ou au 04 73 73 16 83.

Déchèterie de Saint-Ours

Chantesserre
63230 SAINT OURS LES ROCHES
Tél. 04 73 88 79 94

Horaires d'ouverture :

Lundi	Mardi	Du Mercredi au Samedi	Dimanche et jours fériés
9h à 12h 14h à 18h	FERMÉ	9h à 12h 14h à 18h	FERMÉ

LES ANIMAUX DOMESTIQUES

Il est interdit de laisser divaguer les chiens. Tous les chiens doivent être pourvus d'un procédé permettant l'identification de leur propriétaire. Le non-respect de ces prescriptions peut être sanctionné par une amende.

Quant aux nuisances sonores liées aux aboiements des chiens, celles-ci peuvent être sanctionnées dès lors qu'elles troublent de **manière anormale** le voisinage de jour comme de nuit.






TRI DES DÉCHETS

Le SYDEM collecte les déchets ménagers sur la commune et a pu constater que Pulvérières n'était pas bon élève en matière de tri !

En cas de doute sur un emballage, il est préférable de jeter celui-ci dans votre poubelle destinée aux ordures ménagères.

Les **ordures ménagères** (bacs verts) sont collectées **le jeudi**.

Les **containers emballages / papier** (bacs jaunes) sont collectés le **mercredi** (semaines paires pour le bourg et semaines impaires pour les villages.) Le SYDEM demande de **NE PAS DEPLACER LES BACS**.

MÉMO TRI	
	<p>Cartonnettes bien aplaties et tous les papiers : journaux, magazines, publicités, catalogues, enveloppes...</p> <p>Bouteilles plastiques, flacons et produits d'hygiène plastique, cubitainers, conserves, canettes, aérosols, briques alimentaires → Bien vidés, inutile de les laver</p> <p>Nouveaux déchets acceptés :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Emballages plastiques : films souples, film alimentaire, pot de yaourt, barquette de beurre/margarine, barquette polystyrène, sacs en plastiques, boîtes d'œufs en plastiques, tube de dentifrice, tous les emballages alimentaires, ...→ Emballages en métal : capsules de café, couvercles, bouchons, plaquettes de médicaments vidées, opercules des pots de yaourt et crème dessert, gourdes de compote, feuilles de papier aluminium, ...
	<p>Conteneur verre :</p> <p>Bouteilles, bocaux et pots en verre → Sans couvercles, bouchons et capsules</p> <p>Déchets interdits : vaisselle cassée, faïence, miroir.</p>
	<p>Dans des sacs fermés :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Restes de repas→ Tout ce qui ne peut être trié ou recyclé. Les déchets d'hygiène (cotons, coton-tige, couches, protections hygiéniques...), les petits objets en plastiques (stylo, brosse à dents, rasoir, ...), la vaisselle cassée.

Solidarité Ukraine

CLIC

Matériel Informatique

SOUTIEN A
L'UKRAINE

SOLIDARITE UKRAINE

Soutenue dans la logistique et accompagnée par la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, la commune de Pulvérières s'est mobilisée en soutien à l'Ukraine et à sa population.

RLV s'est rapprochée de l'Association des Maires de France et la Protection Civile afin de définir les actions prioritaires.

Une collecte a été organisée du 8 mars au 12 mars 2022, en mairie.

Votre générosité a permis de collecter de nombreux produits d'hygiène et de secours : Merci ! Nous remercions, également, les bénévoles pour le conditionnement en cartons et le regroupement des dons par catégories.

Les cartons de dons ont été acheminés à la frontière Pologne – Ukraine par la Protection Civile.



CLIC Riom Limagne Combrailles



Le CLIC, c'est quoi ?

« CLIC » signifie Centre Local d'Information et de Coordination en Gérontologie.

Il existe 7 CLIC dans le Puy-de-Dôme, créés par le Conseil départemental et portés par 7 associations à but non lucratif différentes. Le CLIC Riom Limagne Combrailles, dont la commune dépend, couvre 138 communes au nord du département.

A qui s'adresse le CLIC ?

A toutes les personnes de plus de 60 ans, leurs proches et les professionnels.

Quelle est la finalité du CLIC ?

Le maintien à domicile dans les meilleures conditions, le plus longtemps possible.

Quand faire appel au CLIC pour un accompagnement individuel ?

- pour toute demande d'informations (concernant les services d'aide à domicile, portage de repas et les professionnels intervenant sur la commune, les dispositifs pour la mobilité, l'amélioration de l'habitat, la téléassistance, les aides financières possibles...);
- pour la visite d'un professionnel à domicile, afin d'identifier vos besoins, les aides possibles et vous accompagner dans leur mise en place ;
- pour connaître et/ou participer à différents événements et ateliers organisés sur votre commune et ses environs.

Quels ateliers peut proposer le CLIC et ses partenaires ?

Le CLIC et ses partenaires peuvent proposer aux communes l'organisation d'ateliers collectifs, dédiés aux personnes de plus de 60 ans. Le CLIC se charge de proposer des thématiques, de trouver des professionnels compétents qualifiés pour leur animation et de trouver les financements, en répondant à des appels à manifestation d'intérêt, permettant ainsi de rendre la participation gratuite. Une salle doit être mise à disposition pour accueillir les actions et une stratégie de communication est choisie, en lien avec les élus, selon les moyens à disposition.

Ainsi, en 2022, plusieurs thématiques ont été proposées à Pulvérières : gym adaptée, automassages, relaxologie, informatique, mémoire.

Le CLIC dispose également d'un Espace Ressource à Domicile (ERAD) permettant d'accompagner les aides à domicile dans leur métier et de leur proposer des formations gratuites.

Qui finance le CLIC ?

Le CLIC relève une mission de service public déléguée par le Conseil départemental. Le CLIC est porté par l'Association Réseau Seniors qui détient également un dispositif d'évaluations confié par la CARSAT.

Tous les services sont entièrement gratuits.

Comment contacter le CLIC ?

Association Réseau Seniors - CLIC Riom Limagne Combrailles

51 rue Lafayette 63200 Riom

04 73 33 17 64

secretariat@clic-riom.fr

www.clic-riom.fr



Séance de gym adaptée

le jeudi de 16h à 17h à la salle polyvalente



Atelier mémoire animé par Marie-Ange

MISE A DISPOSITION MATÉRIEL INFORMATIQUE

Afin de soutenir les initiatives des collectivités territoriales en matière de médiation numérique, l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires a subventionné à 80% l'achat de 2 ordinateurs portables reconditionnés.

Ce matériel peut être **mis à disposition gratuitement en mairie** à toute personne de la commune pour des démarches administratives, réglementaires ou personnelles.



Ecole

Accueil de loisirs UFCV

Enfance - Jeunesse

A L'ÉCOLE...

L'école a fait sa rentrée 2022 dans un bâtiment qui a terminé sa restructuration intérieure et extérieure afin d'offrir aux élèves les meilleures conditions de vie et de travail possible. Le RPI poursuit donc son développement et ses multiples projets proposés par les enseignants, et soutenus financièrement par l'APE.

La scolarité est encadrée par une équipe pédagogique inchangée. Les élèves sont répartis dans les 2 classes de la manière suivante:

- une classe de CE2 CM1 dont s'occupe Marie Christine Noireterre.
- une classe de CM1 CM2 avec Marine Peyrot qui assure également la direction.

Cécile Genebrier, AESH, intervient 6h à l'école pour aider un enfant en situation de handicap.

Enfin, Monique Faure, Adélaïde Léoty participent également à la vie de l'école sur les temps périscolaires et assurent l'entretien des locaux de la cantine et de l'école avec Laura Fortias.

Un retour en image sur les événements qui ont marqué l'année scolaire 2021-2022 :



Plantation des arbres de la cour



Récréations enneigées



Epreuve de Cross



Récolte de plantes dans l'arboretum pour réaliser des recettes de cuisine



Devoir de mémoire, les ateliers sur le site de la Résistance à Lespinasse



Projet Scoland Art sur le site de la Chartreuse, les élèves ont réalisé des productions plastiques qui ont été exposées sur le site



ACCUEIL DE LOISIRS UFCV

Depuis quelques années, en l'absence de centres de loisirs sur notre territoire et pour venir en aide aux familles qui souhaitaient confier leurs enfants pour les périodes extrascolaires, la commune de Pulvérières a signé des conventions avec les centres de loisirs des communautés de communes Chavanon Combrailles et Volcans et Combrailles Sioule et Morge pour participer aux fonctionnements de ces centres.

Depuis près d'un an, une étude menée par les services Enfance-Jeunesse de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans s'est concrétisée pour créer **un centre de loisirs à St Ours les Roches dans les locaux de Clair Matin en partenariat avec l'UFCV** pour 4 communes de RLV : St Ours, Chanat La Mouteyre, Malauzat et Pulvérières.



Une année test a débuté en septembre 2022. Cette année exclut pour l'instant, l'accueil du mercredi.

En revanche, un accueil est opérationnel **à St Ours de 7h30 à 18h30** pour les vacances scolaires aux dates suivantes :

- Du 20 décembre au 24 décembre 2022
- Du 14 février au 18 février 2023
- Du 19 mars au 22 mars 2023
- Du 11 juillet au 30 juillet 2023.

A titre d'exemple, grille tarifaire :

	QF < 550	QF de 551 à 850	QF de 851 à 1300	QF de 1301 à 1700	QF > 1700
Journée avec repas	8 €	10 €	12 €	14 €	16 €
Forfait 5 jours	35 €	45 €	55 €	65 €	75 €
Forfait Fratrie Par enfant/par semaine	32 €	42 €	52 €	62 €	72 €

Les inscriptions se font sur le site de Clair-Matin UFCV via un portail familles à compter du 1^{er} septembre 2022 :
www.portail-animation.ufcv.fr

- ➔ Pour les nouvelles familles, elles devront remplir un dossier UFCV et l'envoyer à aura@ufcv.fr en précisant en objet du mail le nom et prénom de l'enfant ainsi que la commune de résidence.



Compte tenu de sa participation aux frais de fonctionnement de ce nouvel accueil de loisirs, à compter de la rentrée 2022, la commune de Pulvérières :

- Continue à conventionner et à participer aux frais de fonctionnement avec le centre de loisirs de Chavanon Combrailles et Volcans pour l'accueil des mercredis.
- Ne conventionne plus avec l'accueil de loisirs de Combrailles Sioule et Morge.

SYDEM DOMES COMBRAILLES

- ✓ Collectes spécifiques : amiante et huile alimentaire

AMIANTE

- 4 collectes d'amiante lié par an
- Gratuit pour les particuliers s'acquittant de la redevance des ordures ménagères
- 100 kg par foyer et par an

HUILE ALIMENTAIRE

- **Nouveau** : collecte des huiles alimentaires usagées
- Uniquement dans les déchèteries de Saint-Ours-les-Roches et des Ancizes.
- Service réservé aux particuliers

Sur rendez-vous au
04 73 73 16 83
Prochaine collecte
amiante :
Vendredi 9 décembre 2022

VERS LA GENERALISATION DU COMPOSTAGE



Pourquoi composter ?

- **Obligation légale** : tri des biodéchets obligatoire pour tous dès le 1^{er} janvier 2024
- Limiter le transport et le traitement de nos déchets et ainsi **limiter son impact écologique**
- Obtenir un **compost de qualité** utile pour les plantes et le potager

Quelles solutions ?

- Compostage individuel de jardin
 - Compostage de quartier
- GRATUIT
→ Près de 400 composteurs distribués en 2021
→ Programme ambitieux de développement



Si vous êtes intéressés par une solution de compostage, contactez le SYDEM !



Infos RLV

Mobilités

Habitat

CIAS

Vie Intercommunale

INFOS RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

➤ La piscine de Riom s'agrandit

C'est l'un des chantiers phares de l'agglomération. Afin d'accueillir davantage de baigneurs, de scolaires des 31 communes et de clubs de natation, la piscine Béatrice Hess sera agrandie, avec un nouveau bassin et des nouvelles lignes de nage, des espaces aqualudiques et des équipements bien-être. Ce projet dont le coût total est de 11.5 millions d'euros, permettra également d'améliorer la performance énergétique du bâtiment, qui sera notamment alimenté par une chaufferie bois à proximité immédiate. La réouverture partielle avec l'accès au bassin principal se fera le samedi 8 avril 2023.

➤ Des nouveautés dans la flotte de RLV'Lo !

Le service de location de vélos électriques RLV'Lo met en location deux nouveaux vélos à assistance électrique : Un vélo cargo et prochainement un vélo longtail.

Un vélo cargo : un vélo porteur par excellence, idéal pour se déplacer et transporter vos enfants, vos courses et vos bagages.

Et prochainement **le vélo longtail** : équipé de sièges, il permet de se balader avec les enfants. Il a été créé par un artisan cycle du territoire.

RLV'Lo est le service de location de vélos à assistance électrique de RLV qui se compose d'une trentaine vélos à assistance électrique. Pour 1 jour, 1 semaine, 1 ou 3 mois il est possible de louer un vélo et de découvrir le plaisir de vivre votre agglomération en toute liberté. Les équipements (cadenas, panier) et la maintenance du vélo sont inclus.

Pour réserver dès maintenant : Renseignement sur le site de [RLV Mobilité](#), ou par tel au 04 73 38 08 09.

➤ Expo « Le Grand Tour » au musée Mandet

Jusqu'au 6 janvier 2023, le musée Mandet à Riom propose une exposition de design sous forme de voyage entre collections permanentes et œuvres de jeunes artistes, qui convoque l'imaginaire du visiteur. « Le Grand Tour » fait référence au périple qui, du XVe au XVIIe siècle, formait l'œil et l'esprit des artistes, poètes, écrivains en quête de connaissances et d'émerveillement.

➤ Plus qu'un an pour bénéficier de l'aide à la rénovation énergétique

Vincent Amat, conseiller rénovation énergétique au service habitat de RLV reçoit, informe, oriente, dirige ses interlocuteurs, si besoin, vers les organismes qui pourront financer une partie des travaux énergétiques.

Véritable « porte d'entrée à la rénovation énergétique sur RLV », son bureau est ouvert à tous les publics quels que soit leurs ressources. *« Mon rôle est avant tout d'informer sur ce qui existe en termes d'aides, mais pas seulement. Je me déplace à domicile pour effectuer des évaluations énergétiques et déterminer « l'étiquette » du logement (A,B...G..F). Je peux aller jusqu'à de la simulation de travaux en poussant le scénario jusqu'à évaluer l'économie énergétique réalisée. Mon action comprend également un volet sensibilisation. »*

➤ Découvrez le nouveau site internet de RLV

Depuis septembre, le site de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans a fait peau neuve ! À la fois vitrine du territoire et véritable service à l'utilisateur, le site Internet de RLV a été pensé pour offrir un accès direct à l'ensemble des informations utiles. Actualités, zooms sur les grands projets, présentation et informations pratiques sur l'ensemble des services de RLV à destination des habitants, agenda culturel, sportif et associatif du territoire... Coloré et épuré, marquant une identité affirmée ce site Internet reflète l'image d'une collectivité et d'un territoire en mouvement, dynamiques, attractifs et innovants.

Rendez-vous sur www.rlv.eu

MOBILITÉS

TRANSPORT A LA DEMANDE

À qui s'adresse le service de transport à la demande ?

A toutes les personnes vivant sur les communes non desservies par les lignes régulières, mais faisant partie du périmètre de Riom Limagne et Volcans. Ainsi vous rejoindrez en priorité les arrêts de correspondance des lignes régulières.

Comment réserver votre transport ?

Les trajets devront être réservés au plus tard la veille **avant 18h**, et le vendredi **avant 18h** pour le lundi.

Pour réserver votre trajet il suffit de contacter par téléphone notre centrale de mobilité du lundi au samedi de 7h00 à 19h au : **04 73 60 41 74**

Comment ça fonctionne ?

- Avant votre réservation, choisir le jour, l'arrêt et l'horaire d'arrivée souhaités selon les grilles horaires définies dans le tableau ci-dessous.
- Rejoignez l'arrêt convenu quelques minutes avant l'heure de rendez-vous.
- À la montée dans le véhicule, présentez votre titre de transport au conducteur ou acheter un ticket à bord du véhicule.

Quels sont les tarifs ?

Tous les titres de transport du réseau RLV Mobilités sont valables pour le Transport à la Demande.

Ticket unité : 1,20 €

Ticket journée : 3,00€

Carte 10 voyages : 9,60 €

TAD 1

Lundi à samedi toute l'année

Arrêt Pulvérières : Place des Héros

Saint-Ours-les-Roches > Volvic > Mozac

Arrêts de prise en charge	St Ours Les Roches					
	Pulvérières					
	Charbonnières les Varennes	Les horaires de prise en charge varient en fonction des réservations faites sur l'ensemble de la zone. Nous garantissons les horaires aux arrêts de dépose.				
	Moulet-Marcenat					
	Sayat/Argnat					
	Chanat la Mouteyre					
	Volvic Gare					
Malauzat						
Luzet / Tourtoule / Egaules						
Arrêts de dépose	Sayat	6 :40	10 :40	12 :40	14 :40	16 :40
	Volvic Gare	6 :55	10 :55	12 :55	14 :55	16 :55
	Volvic Office de Tourisme	7 :00	11 :00	13 :00	15 :00	17 :00
	Mozac Les Gardelles	7 :10	11 :10	13 :10	15 :10	17 :10

Mozac > Volvic > Saint-Ours-les-Roches

Arrêts de prise en charge	Mozac Les Gardelles	9 :16	11 :16	13 :16	15 :16	
	Sayat	9 :25	11 :25	13 :25	15 :25	
	Volvic Office de Tourisme	9 :45	11 :45	13 :45	15 :45	
	Volvic Gare	9 :45	11 :45	13 :45	15 :45	
Arrêts de dépose	Chanat la Mouteyre	Les horaires de dépose varient en fonction des réservations faites sur l'ensemble de la zone. Nous garantissons les horaires aux arrêts de prise en charge.				
	Sayat/Argnat					
	Volvic Gare					
	Malauzat					
	Luzet / Tourtoule / Egaules					
	Moulet-Marcenat					
	Charbonnières les Varennes					
Pulvérières						
St Ours Les Roches						

HABITAT

Programme Local de l'Habitat de Riom Limagne et Volcans

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document obligatoire qui encadre la politique habitat d'une intercommunalité. D'une durée de 6 ans, il est élaboré avec tous les acteurs et professionnels de l'habitat et retranscrit les choix politiques aussi bien sur le développement résidentiel, que sur l'amélioration du parc privé ou le développement des logements sociaux. Il doit également prendre en compte tous les publics représentant les habitants du territoire : les jeunes et les seniors, les ménages à faibles ressources, les primo-accédants mais aussi les personnes sans domicile fixe. Une fois les orientations fixées, ce programme définit les actions à développer ainsi que les moyens nécessaires à mobiliser pour les mettre en œuvre.

Depuis 2019, Riom Limagne et Volcans dispose de son premier PLH. Partant d'un diagnostic du territoire et de tous les besoins recensés, un document d'orientation fixe les objectifs et le programme d'actions détaillé, ainsi que les moyens pour sa mise en œuvre sur l'ensemble des communes de Riom Limagne et Volcans.

Bénéficiez d'aides pour rénover votre logement, que vous soyez propriétaire occupant ou bailleur

PROGRAMME 2018-2023

La Communauté d'agglomération s'engage sur la question de la résorption de l'habitat indigne et de la réhabilitation des logements du parc privé, aussi bien pour les propriétaires occupants que les bailleurs. Elle affiche d'ailleurs ce programme, mené avec l'ANAH, comme prioritaire dans son Programme Local de l'Habitat.

Les enjeux de ce programme sont multiples :

- Renforcer la lutte contre l'habitat indigne avec des aides avantageuses, permettant ainsi de débloquer des situations complexes,
- Lutter contre la précarité énergétique en favorisant les travaux permettant des économies d'énergie,
- Adapter les logements aux personnes âgées et/ou handicapées pour permettre un maintien à domicile,
- Mettre aux normes les logements
- Faciliter l'accès à la propriété
- Reconquérir les logements vacants et développer le parc locatif conventionné

Les objectifs quantitatifs de cette opération sont ambitieux avec, sur 5 années, la réhabilitation de plus de 900 logements.

POUR VOTRE PROJET D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ANCIEN, RLV PROPOSE ...

- Des aides financières en fonction de vos ressources et/ou de vos engagements ;
- Une équipe de professionnels à votre disposition gratuitement pour la définition de votre projet de travaux et le montage des dossiers de demande de subvention ;
- Un accompagnement personnalisé tout au long de votre projet.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Être propriétaire occupant, primo-accédant, propriétaire bailleur, syndic de copropriété ou locataire selon la nature des travaux ;
- Ne pas avoir commencé les travaux avant le dépôt de demande de subvention
- Le logement doit avoir plus de 15 ans sauf cas particulier ;
- Respecter les engagements du programme ;
- Faire réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment.

AVANTAGES

- Améliorer les performances énergétiques de votre logement ;
- Adapter votre logement à vos besoins ;
- Faciliter l'accès à la propriété et la remise sur le marché des logements vacants ;
- Réhabiliter votre bien immobilier pour valoriser votre patrimoine.

DES AIDES FINANCIÈRES

- ***Pour les propriétaires occupant ou accédant à la propriété :***

Conditions liées aux logements et aux travaux

- Être propriétaire d'un logement qui est votre résidence principale, actuelle ou future, achevé depuis plus de 15 ans (ou 10 ans pour des travaux d'adaptation liés à une situation de handicap).
- Ne pas avoir commencé les travaux et les faire réaliser par des professionnels du bâtiment.
- Avoir un minimum de travaux envisagés de 1 500 € HT.
- Ne pas avoir bénéficié d'un prêt à taux zéro (PTZ) pour l'acquisition de votre logement dans les 5 dernières années.
- S'engager à habiter votre logement pendant 6 ans à titre de résidence principale, à la suite des travaux.

Les aides varient en fonction de vos revenus et du type de travaux envisagés (travaux lourds, sécurité, salubrité, autonomie de la personne, économie d'énergie, autres travaux, accession à la propriété).

Conditions liées à vos ressources

Pour pouvoir bénéficier d'une subvention pour le financement de vos travaux, le niveau de vos ressources (Revenu Fiscal de Référence du dernier avis d'imposition disponible de toutes les personnes qui occupent le logement) ne doit pas dépasser un certain plafond.

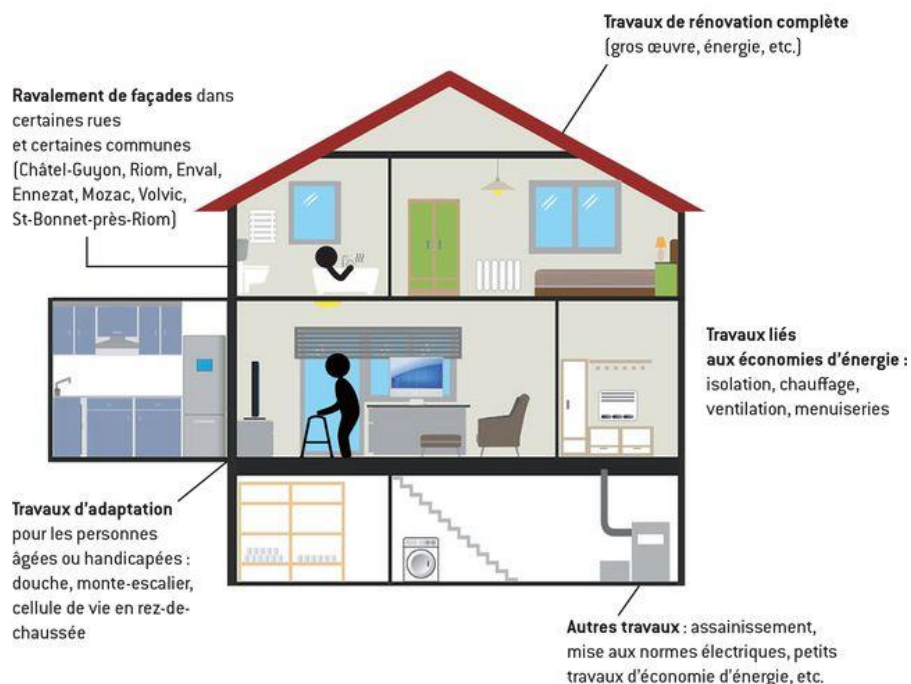
- **Pour les propriétaires d'un logement destiné à la location :**

Conditions liées à votre logement et aux travaux

- Être propriétaire d'un logement dégradé de plus de 15 ans, que vous voulez louer
- S'engager à louer le logement rénové vide pendant 6 ans minimum en tant que résidence principale du locataire
- S'engager à pratiquer un loyer conventionné et avec un plafonnement des ressources des locataires
- Atteindre, au minimum et après travaux, l'étiquette « D » de performance énergétique pour le logement rénové. Les aides varient en fonction de la dégradation du logement, du type de travaux envisagé...

RLV vous accompagne aussi sur les demandes de subventions complémentaires : caisses de retraite, Action Logement, etc...

QUELS TRAVAUX ?



QUI CONTACTER ?

Un seul interlocuteur, le service Habitat de la Communauté d'Agglomération qui est à la disposition des habitants pour :

- Les informer sur l'ensemble des aides auxquelles ils peuvent prétendre en fonction de leur projet ;
- Établir une étude de faisabilité, comprenant un plan de financement (apport personnel, prêts éventuels, subventions possibles, loyers de sortie), un diagnostic technique et thermique, des préconisations de travaux ;
- Monter un dossier de demande de subventions et le suivre jusqu'à la demande de paiement des subventions.

Ce service d'accompagnement personnalisé et de conseil est gratuit.

Riom Limagne et Volcans
8 rue Grégoire de Tours 63200 RIOM
Tel : 04 63 63 21 43
renover@rlv.eu

L'affiche présente deux personnes, une femme et un homme, dans un environnement de chantier ou de bureau, regardant un ordinateur. Le logo RLV est visible en haut à gauche. Le texte principal de l'affiche est : "L'agglomération proche de vous ! Le conseil à la rénovation C'EST NOUS !". En bas à gauche, on trouve le hashtag #RLVmonagglomération. En bas à droite, le logo RLV Riom Limagne & Volcans est accompagné du numéro de téléphone 04 73 67 11 00 et du site internet www.rlv.eu. Des logos de partenaires régionaux sont également présents en bas de l'affiche.

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Riom Limagne et Volcans (RLV) est un établissement public chargé de mettre en œuvre la politique sociale intercommunale.

Il propose les services suivants pour la commune de Pulvérières :

- **Aide à domicile**
- **Portage de repas à domicile**
- **Un EHPAD territorial** situé 8 rue du Moulin à Ennezat est ouvert à l'ensemble des résidents du territoire.

Contact : 04 73 63 81 64 - ehpad-lebosquet@orange.fr

**CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS**

SIÈGE SOCIAL
1 rue Jean Ferrat - 63720 ENNEZAT

04 73 63 81 34
contact@cias.rlv.eu

ACCUEIL DU PUBLIC
du lundi au vendredi de 8h à 17h30

PERMANENCES
À Riom : 8 rue Grégoire de Tours
Lundi de 8h30 à 13h
Vendredi de 9h à 15h

PORTAGE DE REPAS

Livraison à domicile en liaison froide 7 jours/7.
Repas du soir livré si commande repas du midi.

Pour qui ?

- Tout public



AIDE A DOMICILE

Intervention 7 jours / 7

Quels services ?

- Accompagnement extérieur
- Entretien du logement
- Entretien du linge
- Courses
- Préparation des repas
- Aide à la prise des repas
- Aide à la toilette
- Aide aux transferts
- Compagnie
- Stimulation
- Surveillance
- Loisirs

Pour qui ?

- Personnes âgées, handicapées, en convalescence
- Particuliers

EHPAD « LE BOSQUET »

Hébergement de personnes âgées dépendantes.

- 79 lits et 3 lits temporaires
- Unité Alzheimer d'une capacité de 12 personnes.

Vie Associative

Association Parents Elèves

Comité des Fêtes

AS Pulvérières Rugby

Souvenir de Lespinasse

UNC St Ours - Pulvérières

Association des Chasseurs

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'Association des Parents d'Elèves regroupe des parents d'élèves bénévoles qui organisent des manifestations dans le but de récolter des fonds. Les bénéfices sont destinés à financer les projets pédagogiques, les bus pour les sorties scolaires et également les cadeaux de Noël.

En ce début d'année scolaire, c'est lors de l'Assemblée Générale que les membres de l'Association des Parents d'Elèves du R.P.I. des Ecoles Publiques de CHAPDES-BEAUFORT et PULVERIERES, ont élu les membres du bureau :

Co-Présidentes : Charlène MOUELLIC et Aurore BASTERE

Vice-présidente : Marie REYMOND

Secrétaire : Amélie JOANDEL

Vice-secrétaire : Audrey CARSANA

Trésorière : Sonia TOURNAIRE

Vice-Trésorière : Sandra MADIAURE.

En ce début d'année, l'APE a organisé un bal d'enfants très attendu en octobre ainsi qu'une vente de sapins lors du marché de Noël des associations.



Le bal des enfants à Chapdes-Beaufort : première manifestation de l'année.

La veille des vacances d'hiver, le Père Noel est venu à la rencontre des enfants des deux écoles avec sa hotte bien garnie pour le plus grand bonheur de tous.

Plusieurs manifestations dont un apéro concert et une journée de printemps avec vente de fleurs et randonnées sont prévus pour la suite de l'année qui sera clôturée par la traditionnelle fête de l'école.

Nous essayons d'organiser des manifestations plaisantes pour les enfants dans une ambiance tout aussi conviviale pour les parents.

Afin de continuer à soutenir de beaux projets pour tous les élèves du RPI, nous avons besoin de bénévoles, vous pouvez nous rejoindre en prenant contact : ape.chapdes@gmail.com

L'association est ouverte à tout parent qui souhaiterait donner un peu de son temps et partager de bons moments.

Toute l'équipe de l'A.P.E. vous donne rendez-vous avec grand plaisir dès sa prochaine manifestation.



COMITÉ DES FÊTES

En cette année 2022, nous avons bien travaillé pour pouvoir vous organiser ces manifestations : la Fête Patronale, le vide grenier et notre soirée moules frites après deux années compliquées.

La Fête Patronale a enfin pu avoir lieu les 10, 11 et 12 juin 2022.

Au programme,

Le vendredi 10 : Bal organisé par l'AS Pulvérières.

Le samedi 11 : Un Concert des Bombes Humaines tant attendu par l'équipe du Comité des Fêtes et par le public qui a répondu présent et nombreux (environ 800 personnes).

Le concert a été un grand succès, merci au Groupe des Bombes Humaines pour la soirée inoubliable qu'il nous a fait vivre.



Il a alors été clôturé par un feu d'artifice offert par la municipalité. La soirée s'est alors prolongée jusqu'à 3h du matin avec un bal animé par DJ Neptune.



Le dimanche 12 : à 11h, nous avons procédé à un dépôt de gerbe au monument aux morts avec les sapeurs-pompiers de St Ours les Roches suivi du verre de l'amitié organisé par la commune.



Après ce moment convivial nous avons dégusté le poulet rôti à la broche avec son entrée et son dessert.

Le Groupe la Pastourelle de Val d'Allier nous a initié à la danse Folklorique toute la journée. Nous remercions nos amis forains pour avoir embelli la fête avec leurs manèges qui ont fait amuser les petits et les grands !



Vide grenier le samedi 20 août 2022 dès 7h

Les rues de Pulvérières et le terrain stabilisé se sont remplis petit à petit. Nous remercions les exposants et les visiteurs pour avoir répondu nombreux.



Soirée moules frites le samedi 20 Aout 2022

Les moules frites et son traiteur ont fait leur grand retour avec succès. Cette année, le Comité avait proposé de prendre le menu à emporter ; ce qui a beaucoup plu.

Tout l'équipe du Comité des Fêtes remercie ses bénévoles, les employés municipaux et la municipalité pour le bon déroulement de ces manifestations.

Vous pouvez nous suivre sur notre page Facebook : **Comité des fêtes de Pulvérières**

<https://www.facebook.com/profile.php?viewas=10000686899395&id=100068218237359>



Toute l'équipe du comité des fêtes vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous dit à très bientôt pour de nouvelles aventures.

C'est avec vous Pulvéroises, Pulvérois que tout cela est possible, venez nombreux nous soutenir.

Le Président, Senetaire Olivier

Les membres



ASSOCIATION SPORTIVE PULVÉRIÈRES

Une saison 2021/2022 riche pour l'ASP et l'école de rugby "Drop 63".

Tout d'abord, avec les séniors qui ont assuré une première phase de brassage et une belle qualification en 3^{ème} série.

Malheureusement, il manquera un petit rien pour accéder aux phases finales.

Néanmoins, qualifiée pour le challenge de la ligue AURA, l'équipe répondra présente pour cette belle aventure et après plusieurs matchs mémorables contre des équipes d'un niveau supérieur, les verts arrivent en finale contre "Brézins" une équipe située en Isère.

Un match intense du début à la fin mais même avec le soutien de nos extraordinaires supporters, cela ne suffira pas... au coup de sifflet final à la 89^{ème} minute, les verts s'inclinent 31 à 33.

Une belle aventure pour Pulvérières qui fait briller ses couleurs dans toute la région.

Cette année a été décidément extraordinaire aussi pour nos cadets et juniors qui décrocheront chacun un titre de champions d'Auvergne !

Puis un titre de champions d'AURA pour les cadets et vice-champions d'AURA pour les juniors.

Merci de nous faire rêver.

Vive le sport à Pulvérières.



Le Président, David Barbecot

Calendrier des matchs :

11 décembre 2022	Pulvérières	AIA Lempdes
18 décembre 2022	Pulvérières	Varenes



Les jeunes des Combrailles au plus haut.

SOUVENIR DE LESPINASSE

Après deux années en demi-teinte notre association a retrouvé son niveau d'activité habituel.

Lors de la cérémonie du 1^{er} mars, les maires de Volvic et de Pulvérières nous ont remis le drapeau de défilé au nom de notre association. Il a été confié à Jérôme Despalles, qui, en sa qualité de porte-drapeau n'a pas manqué depuis, de participer aux différentes cérémonies patriotiques du secteur, ainsi qu'à celle du Mont-Mouchet en juin.

Sur le site, nous avons installé une baie vitrée sur la façade de l'Espace Mémoire et Résistance, nettoyé les ruines autour du puits et aménagé les abords de la stèle Milamo. Il y a de plus en plus de visiteurs (randonneurs, vététistes, etc.) qui profitent de ce véritable lieu de mémoire très bien entretenu par la commune, propriétaire des lieux.

En ce qui concerne nos activités avec les scolaires, nous avons reçu 4 classes d'élèves de CM pour visite et participation à un jeu de rôle sur les différentes missions des Résistants. Les jeunes de l'école de Moulet sont allés plus loin avec la réalisation d'un magnifique ouvrage superbement illustré, dans lequel le tilleul pluricentenaire de Lespinasse raconte aux enfants les événements de cette période où le village fut le Poste de Commandement de la Résistance en Auvergne puis le théâtre du drame du 1^{er} mars 1944.



Au Mont-Mouchet le 26 juin 2022

Par ailleurs, nous avons été partenaires de l'Université d'Auvergne et de l'association Les Boucles de la Mémoire dans le cadre de la réalisation d'une exposition itinérante sur les combats de la Résistance dans le Puy-de-Dôme.

Enfin, lors de la cérémonie du dimanche 5 juin, nous avons rendu un hommage à Léon Falgère, Résistant FFI originaire de Lugarde dans le Cantal, abattu à Pulvérières le 23 septembre 1943, en présence de son petit-fils.

Entretenir le site, commémorer et transmettre aux jeunes générations, tels sont les axes fondateurs de notre association qui nous permettent de ne pas oublier ce qui s'est passé dans le petit village d'Espinasse mais aussi dans notre pays en cette période sombre de notre histoire.

Claude COURTADON, Président

Contact mail : souvenirdelespinasse@gmail.com

U.N.C. ST OURS LES ROCHES – PULVÉRIÈRES

La section UNC a tenu son assemblée générale le 13 février 2022 dans la salle polyvalente de Pulvérières en présence de 38 adhérents (anciens combattants d’Afrique du Nord, soldats de France, Opex, adhérents libres).

Au cours de cette réunion, l’assemblée a adopté à l’unanimité les nouveaux statuts de la section. Les comptes rendus d’activité et financier, présentés respectivement par Laurent ANDRIEU et André BOUTTIER ont été approuvés également.

Cette année 2022 se termine plutôt tristement pour notre section avec la disparition de trois de nos membres (Micheline DUPUY, Marcel ISARIOTE, Jean ROCHEFORT). Nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles.

La section compte actuellement 60 adhérents.

L’assemblée a renouvelé sa confiance aux membres du conseil d’administration et au bureau directeur.

Un hommage particulier a été rendu à tous les porte-drapeaux de la section pour leur activité sans faille lors des différentes commémorations et obsèques qui ont eu lieu dans notre environnement (communes et sections proches).

Les objectifs que nous nous étions fixés pour 2022, visant à faire vivre le devoir de mémoire, ont tous été tenus dans la dignité. Ils seront renouvelés pour les années à venir.



ASSOCIATION DES CHASSEURS

Cette association a été créée en 1957 au dernier registre détenu par le bureau de la chasse (le grand livre). L'association de chasseurs doit même dater de plus vieux encore.

Régie loi 1901, ce grand livre retrace ce qui se décidait et ce qui se décide aujourd'hui pour faire évoluer les conditions cynégétiques, en assemblée générale.

A savoir, la chasse est autorisée pour les gens du peuple depuis 1789, date de la révolution, où les seigneurs ont été obligés de laisser chasser et prélever du gibier afin de mieux se nourrir.

Aujourd'hui, la chasse communale munie de ses nombreux chasseurs mène des actions dans le sens de faire évoluer pour tous une passion et de ce fait protéger, respecter les règlements en vigueur avec des plans de chasse stricts pour la régulation et le repeuplement du gibier.

Aidée par la Fédération des chasseurs du Puy-de-Dôme, la société en partenariat avec les agriculteurs et les contribuables qui subissent des dégâts, nous entrons en ligne de compte pour gérer les piégeages des nuisibles avec autorisations préfectorales et piégeurs agréés. Aussi, de nombreuses battues aux sangliers qui arrivent de plus en plus nombreux chaque année dans nos campagnes, causent de nombreux dégâts dans les prés et les cultures. Nous essayons aussi de gérer tout cela à nos frais.

A ce propos, certains promeneurs pensent certainement défendre une cause en détruisant et volant nos panneaux de signalisation « Attention Chasse en cours ». Ceux-ci servent à vous protéger d'un éventuel passage de gibiers ou de chiens, ou tout simplement pour prévenir les promeneurs. Ils sont posés à chaque battue. Le règlement national nous l'impose.

Nous vous proposons de venir passer un moment cordial avec nous, chasseurs, afin de vous faire découvrir notre passion ancestrale : la chasse.

A bientôt.

Le président, Gilles Vuillemin



HORAIRES MAIRIE

Mardi 9h30 – 12h00

Jeudi 9h30 – 12h00 / 13h30 – 16h30

1^{er} samedi du mois 9h30 – 12h00

